



Ville de Mèze

N° 367

## ARRÊTE MUNICIPAL

### CHEMIN DE L'ETANG STATIONNEMENT INTERDIT – CIRCULATION ALTERNEE

**Le Maire de la ville de MEZE,**

**VU**, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,  
**VU**, le code de la route et notamment les articles R.417-1, R.417-6 et R.411-25  
**VU**, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

**VU**, le Code Pénal et notamment l'article R.610.5,

**VU**, la demande sollicitée par l'entreprise « TWMC » sise 50 avenue des Champs Elysées à Paris, représentée par M. Aurélien Lesire,

Considérant, qu'il est nécessaire, en raison des travaux concernant l'évacuation de terre 33 chemin de l'Etang, de prendre toutes les dispositions nécessaires, afin de permettre le bon déroulement des opérations et d'éviter tout risque d'accident.

### ARRÊTE :

**Article 1 :** Le stationnement est interdit et réservé pour le camion et la mini pelle grue du pétitionnaire, sur 3 places de parking de part et d'autre à hauteur du n° 33 chemin de l'Etang, du lundi 15 juillet 2024, 07h00 au mercredi 17 juillet 2024, 19h00.

La mini pelle grue empiétera sur la chaussée, un alternat manuel sera instauré à hauteur du n° 33 chemin de l'Etang, du lundi 15 juillet au mercredi 17 juillet 2024, de 07h00 à 19h00.

**Article 2 :** La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum par « TWMC » sise 50 avenue des Champs Elysées à Paris, représentée par M. Aurélien Lesire, pour permettre l'application de cette mesure.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié et affiché 72 heures avant minimum conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 4 :** Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de service de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 4 juillet 2024.

**Le Maire**  
**Thierry BAEZA.**

